



Séminaire thématique

Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique

Port-au-Prince – Haïti

11-13 juillet 2016

Le rôle des services du Trésor dans la gestion de la dette publique

SYNTHÈSE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Pays	CADRE GENERAL	PERIMETRE DES APU	GESTION DE TRESORERIE ET DETTE	DETTE
BENIN	<p>- Existe-t-il un seul compte bancaire de l'Etat ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Existe-t-il un système centralisé des recettes et dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Mise en place d'un système informatique pour le dénouement des opérations d'encaissement de recettes et de paiement des dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Administrations publiques soumises à un dépôt de fonds au Trésor faisant l'objet d'une centralisation sur le CUT :</p> <p>- les administrations centrales</p> <p>- les administrations publiques locales</p>	<p>- Cadre réglementaire de la gestion de trésorerie : Loi organique relative aux lois de finance ; le décret portant règlement général sur la comptabilité publique ; et autres arrêtés permettant leur mise en œuvre.</p> <p>- Entité en charge de la mobilisation des fonds publics : Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) ; Direction Générale des Impôts (DGI) ; Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) ; Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ; Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)</p> <p>- Outils informatiques pour prévoir la gestion de trésorerie ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Relations entités en charge de la gestion de trésorerie / de la dette : L'ACCT est chargée de la gestion de la gestion de la trésorerie, de la gestion de la dette intérieure et du paiement de la dette extérieure. La CAA en est chargée de la phase administrative de l'exécution des dépenses liées à la gestion de la dette. La DGTCP est en charge du paiement.</p> <p>- Instruments financiers utilisés : Bons et obligations du Trésor</p> <p>- Difficultés rencontrées : Difficultés d'arrimage de l'entrée des recettes par rapport aux dépenses ; Défauts d'outils informatiques de prévision et de gestion de la trésorerie</p> <p>- Cadre légal, réglementaire et institutionnel de la gestion de la dette : Constitution (articles 144 et 145) définis les compétences de l'exécutif et du parlement en matière de gestion de la dette ; le Règlement du 4 portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA ; et décrets et arrêtés permettant leur mise en œuvre.</p> <p>- Existence d'un document de politique d'endettement ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Existence d'un document de stratégie de la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Part de la dette publique / PIB : 42 %</p> <p>- Part de la dette intérieure : 50 %</p> <p>- Part de la dette extérieure : 50 %</p> <p>- Part de la dette contractée sur les marchés : 45 %</p> <p>- Type d'émission pratiqué : la syndication et l'adjudication</p> <p>La DGTCP, la Caisse autonome d'amortissement et la Commission nationale d'Endettement ont en charge la gestion de la dette.</p> <p>- Notation par une agence internationale ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Dans quelle devise la dette est-elle émise ? La dette extérieure est émise en monnaie étrangère et la dette intérieure en monnaie locale</p> <p>- Composition de la dette non négociable : Bons du trésor non négociables ; prêts d'organismes internationaux ; prêts d'Etats étrangers</p> <p>- Maturité : Maximale : 50 ans Minimale : 1 an</p> <p>- Mise en place d'un SI pour gérer la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles contracter des emprunts ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles accéder aux marchés financiers ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux PPP ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux financements alternatifs ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Dispositif pour éviter les risques opérationnels ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Plafond d'endettement ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>

Pays	CADRE GENERAL	PERIMETRE DES APU	GESTION DE TRESORERIE ET DETTE	DETTE
CONGO	<p>- Existe-t-il un seul compte bancaire de l'Etat ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Existe-t-il un système centralisé des recettes et dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>la centralisation se fait à la DGT.</p> <p>- Mise en place d'un système informatique pour le dénouement des opérations d'encaissement de recettes et de paiement des dépenses ?</p> <p>Oui pour les dépenses Non pour les recettes (réforme en cours)</p>	<p>- Administrations publiques soumises à un dépôt de fonds au Trésor faisant l'objet d'une centralisation sur le CUT :</p> <p>- Administrations centrales</p> <p>- Administrations publiques locales</p> <p>- Etablissements publics</p>	<p>- Cadre réglementaire de la gestion de trésorerie :</p> <p>Un nouveau cadre réglementaire est prévu, à la suite de la réforme en cours</p> <p>- Entité en charge de la mobilisation des fonds publics :</p> <p>la DGT</p> <p>- Outils informatiques pour prévoir la gestion de trésorerie ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Relations entités en charge de la gestion de trésorerie / de la dette :</p> <p>la DGT est en charge de la gestion de trésorerie et la Caisse congolaise d'amortissement (CCA) gère la dette</p> <p>- Instruments financiers utilisés :</p> <p>En cours de mise en place</p> <p>- Difficultés rencontrées :</p> <p>Le système d'information n'est pas au point.</p> <p>- Cadre légal, réglementaire et institutionnel de la gestion de la dette :</p> <p>- la Constitution ; la loi organique sur le régime financier de l'Etat ; l'ordonnance créant la CCA ; les règlements de la CEMAC ; le décret fixant la procédure de mobilisation des emprunts</p> <p>- Existence d'un document de politique d'endettement ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Existence d'un document de stratégie de la dette ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>- Part de la dette publique / PIB : 47 %</p> <p>- Part de la dette intérieure : 14 %</p> <p>- Part de la dette extérieure : 86 %</p> <p>- Part de la dette contractée sur les marchés : aucune dette contractée sur les marchés</p> <p>- Type d'émission pratiqué : souscription publique ; syndication ; adjudication (prévu par le règlement CEMAC)</p> <p>- Une direction spécifique du Ministère des Finances et une structure autonome ont en charge la gestion de la dette.</p> <p>- Notation par une agence internationale ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Dans quelle devise la dette est-elle émise ? La dette extérieure est émise en devise étrangère et la dette intérieure en CFA.</p> <p>- Composition de la dette non négociable : prêts d'organismes internationaux (7%) et prêts d'Etats étrangers (56%)</p> <p>- Maturité : Maximale : 40 ans Minimale : 17,5 ans</p> <p>- Mise en place d'un SI pour gérer la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles contracter des emprunts ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles accéder aux marchés financiers ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> (mais pratique peu courante) Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux PPP ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux financements alternatifs ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Dispositif pour éviter les risques opérationnels ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Plafond d'endettement ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>

Pays	CADRE GENERAL	PERIMETRE DES APU	GESTION DE TRESORERIE ET DETTE	DETTE
COTE d'IVOIRE	<p>- Existe-t-il un seul compte bancaire de l'Etat ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Existe-t-il un système centralisé des recettes et dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Mise en place d'un système informatique pour le dénouement des opérations d'encaissement de recettes et de paiement des dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Administrations publiques soumises à un dépôt de fonds au Trésor faisant l'objet d'une centralisation sur le CUT :</p> <p>Les administrations centrales</p>	<p>- Cadre réglementaire de la gestion de trésorerie :</p> <p>Décret portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ; Arrêté portant institution du Comité de trésorerie ; Arrêté portant organisation et fonctionnement des Comités de Trésorerie dans les Postes Comptables de la DGTCP ; décisions, lettres et arrêtés permettant leur mise en œuvre et le suivi de la dette intérieure, des titres de l'Etat et des instruments financiers.</p> <p>- Entité en charge de la mobilisation des fonds publics : la DGTCP et la Direction de la dette publique</p> <p>- Outils pour prévoir la gestion de trésorerie ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> (le plan de trésorerie de l'Etat) Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Relations entités en charge de la gestion de trésorerie / de la dette : La Direction de la dette est en charge de la gestion de trésorerie et de la dette</p> <p>- Instruments financiers utilisés : Bons du Trésor</p> <p>- Difficultés rencontrées : Tensions de trésorerie</p> <p>- Cadre légal, réglementaire et institutionnel de la gestion de la dette:</p> <p>Arrêté n°298/MPMEF/DGTCP/DEMO du 17 août 2015 portant organisation de la Direction de la Dette publique et fixant ses attributions</p> <p>- Existence d'un document de politique d'endettement ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Existence d'un document de stratégie de la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Part de la dette publique / PIB : 41,3 %</p> <p>- Part de la dette intérieure : 45 % du stock et 18,5 % du PIB à fin décembre 2015</p> <p>- Part de la dette extérieure : 55 % du stock et 22,8 % du PIB à fin décembre 2015</p> <p>- Part de la dette contractée sur les marchés : 64,9 % (32,6 % sur le marché domestique et 32,3 % sur le marché international)</p> <p>- Type d'émission pratiqué : la syndication et l'adjudication</p> <p>- Une Direction spécifique a en charge la gestion de la dette.</p> <p>- Notation par une agence internationale ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Dans quelle devise la dette est-elle émise ? En CFA et en devise étrangère</p> <p>- Composition de la dette non négociable : Bons du Trésor non négociable (3,9 % du stock de la dette totale au 31/12/2015) Prêts d'organismes internationaux (12,9 % de la dette totale au 31/12/2015) Prêts d'Etats étrangers (9,6 % de la dette totale au 31/12/2015)</p> <p>- Maturité : Maximale : 51 ans Minimale : 1 an</p> <p>- Mise en place d'un SI pour gérer la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles contracter des emprunts ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles accéder aux marchés financiers ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux PPP ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux financements alternatifs ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Dispositif pour éviter les risques opérationnels ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Plafond d'endettement ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>

Pays	CADRE GENERAL	PERIMETRE DES APU	GESTION DE TRESORERIE ET DETTE	DETTE
FRANCE	<p>- Existe-t-il un seul compte bancaire de l'Etat ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Existe-t-il un système centralisé des recettes et dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>La Direction générale des finances publiques (DGFIP) et la Banque de France sont en charge de la centralisation des opérations comptables. De nombreuses applications informatiques participent au traitement des informations : HELIOS pour les collectivités locales, CHORUS pour les dépenses de l'Etat. On trouve aussi les applications informatiques des services des impôts comme les applications pour la mensualisation de divers impôts ou celle des prélèvements à l'échéance. Ces remontées d'informations sont journalières, voire infra-journalières. Les opérations de saisies se déversent dans le système Banque de France qui à son tour génère des pré-annonces au système France Trésor, à l'origine des prévisions de trésorerie et les impute en J sur le compte du Trésor.</p> <p>- Mise en place d'un système informatique pour le dénouement des opérations d'encaissement de recettes et de paiement des dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- pour les recettes : les applications fiscales - pour les dépenses : HELIOS et CHORUS</p>	<p>- Administrations publiques soumises à un dépôt de fonds au Trésor faisant l'objet d'une centralisation sur le CUT :</p> <p>toutes les APU sauf dérogations :</p> <p>-Administrations centrales ;</p> <p>-Administrations publiques locales ;</p> <p>-Etablissements publics ;</p> <p>-Autres organismes</p>	<p>- Cadre réglementaire de la gestion de trésorerie : Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) interdit à la Banque de France d'accorder des avances à des organismes publics (article 123) ; La Constitution : article 34 (principe de l'impôt et lois de finance) ; La LOLF : Loi organique aux lois de finances) ; le RGCP (Règlement général sur la Comptabilité publique, qui remplace le décret de 1962)</p> <p>- Entité en charge de la mobilisation des fonds publics : 1) Recouvrement des fonds publics : la DGFIP 2) Centralisation des fonds : l'Agence France Trésor (AFT)</p> <p>- Outils informatiques pour prévoir la gestion de trésorerie ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Le Système d'annonces France Trésor rassemble toutes les annonces Banque de France. Les prévisions sont très précises sur les dépenses mais les flux des recettes sont plus incertains. Les prévisions de long terme sont tenues sur les tableurs Excel par l'AFT.</p> <p>- Relations entités en charge de la gestion de trésorerie/de la dette : A l'AFT, deux services participent à la gestion de la dette ; le service dette/front office pour les adjudications, les rapports avec les marchés et les primary dealers et la réalisation des opérations de marché ; et le service trésorerie pour les prévisions et le suivi du CUT.</p> <p>- Instruments financiers utilisés : Dépôts en blanc ; Emprunts sur les marchés ; Pension livrée (repurchase agreement ou repo) ; Rachats de titre sur le marché secondaire ; Emissions et gestion de billets de trésorerie (BT) pour la sécurité sociale (ACOSS)</p> <p>- Difficultés rencontrées : Incertitudes sur le montant des recettes en cours de journée ; problèmes informatiques ; dépenses particulières qui doivent être exécutées dans la journée ; incertitudes sur les prévisions de trésorerie à moyen et long terme.</p> <p>- Cadre légal, réglementaire et institutionnel de la gestion de la dette : Article 34 de la Constitution ; article 26 de la LOLF ; loi de finances ; décret relatif à l'émission des valeurs du Trésor ; arrêtés de création de titres (OAT à taux fixe et à taux variable)</p> <p>- Existence d'un document de politique d'endettement ou d'un document de stratégie de la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Projet de loi de finances et programme de financement</p>	<p>- Part de la dette publique/PIB : 95,7 % au 31/12/2015</p> <p>- Part de la dette intérieure : 100 % de la dette de l'Etat est émise en euro, sur le marché français</p> <p>- Part de la dette extérieure : 61,9 %</p> <p>- Part de la dette contractée sur les marchés : 84 %</p> <p>- Type d'émission pratiqué : la syndication et l'adjudication</p> <p>- L'Agence France Trésor (AFT), service à compétence nationale, a en charge la gestion de la dette.</p> <p>- Notation par une agence internationale ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Dans quelle devise la dette est-elle émise ? Euro</p> <p>- Composition de la dette non négociable : il n'y a plus de dette non négociable pour l'Etat, à l'exception de 2 « Brady bonds » à échéance 2019 et 2028</p> <p>- Maturité : Maximale : 50 ans pour les OAT longues Minimale : pas de minimum mais standard de 3 mois Moyenne : 7 ans et 85 jours</p> <p>- Mise en place d'un SI pour gérer la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles contracter des emprunts ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles accéder aux marchés financiers ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux PPP ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux financements alternatifs ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Dispositif pour éviter les risques opérationnels ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Plafond d'endettement ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>

Pays	CADRE GENERAL	PERIMETRE DES APU	GESTION DE TRESORERIE ET DETTE	DETTE
GABON	<p>- Existe-t-il un seul compte bancaire de l'Etat ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Existe-t-il un système centralisé des recettes et dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Conformément au décret organique de la DGCPT, la centralisation des informations comptables est du ressort de la Direction de la Centralisation et de la Production comptables, alors que celle des informations financière incombe à la Direction des Opérations monétaires et financières</p> <p>- Mise en place d'un système informatique pour le dénouement des opérations d'encaissement de recettes et de paiement des dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Administrations publiques soumises à un dépôt de fonds au Trésor faisant l'objet d'une centralisation sur le CUT :</p> <p>- Administrations centrales</p> <p>- Administrations publiques locales</p> <p>- Etablissements publics</p>	<p>- Cadre réglementaire de la gestion de trésorerie : La Loi Organique relative aux lois de Finances et à l'exécution du budget ; le décret du 19 avril 2016 portant RGCP ; le décret portant création et organisation de la DGCPT ; l'arrêté portant création, attribution et organisation du Comité de Trésorerie.</p> <p>- Entité en charge de la mobilisation des fonds publics : La DGTCP, à travers sa Direction des Opérations monétaires et financières (DOMF)</p> <p>- Outils pour prévoir la gestion de trésorerie ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>La DGTCP dispose d'une application de gestion de gestion et de prévision de trésorerie « vigie tat trésorerie »</p> <p>- Relations entités en charge de la gestion de trésorerie / de la dette : La DGD est en charge de la gestion de la dette. Elle élabore la stratégie de la dette qu'elle transmet à la DGTCP pour l'élaboration du plan de trésorerie.</p> <p>- Instruments financiers utilisés : Les Bons du Trésor ; les facilités bancaires.</p> <p>- Difficultés rencontrées : La fiabilité des prévisions tant en recette qu'en dépense (plans d'engagement non transmis par les ordonnateurs sauf pour les dépenses obligatoire ; recettes adossées sur les recettes pétrolières dont le cours est imprévisible sur le moyen terme)</p> <p>- Cadre légal, réglementaire et institutionnel de la gestion de la dette : Règlement portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats de la CEMAC ; Loi Organique relative aux lois de finances te à l'exécution du budget ; Loi portant règlement général sur la comptabilité publique de l'Etat ; Décret portant création et organisation de la DGCPT</p> <p>- Existence d'un document de politique d'endettement ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Existence d'un document de stratégie de la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Part de la dette publique/PIB : 37,4 %</p> <p>- Part de la dette intérieure : 89,98 %</p> <p>- Part de la dette extérieure : 10,01 %</p> <p>- Part de la dette contractée sur les marchés : 35,2 %</p> <p>- Type d'émission pratiqué : la syndication et l'adjudication</p> <p>- Une direction spécifique a en charge la gestion de la dette.</p> <p>- Notation par une agence internationale ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Dans quelle devise la dette est-elle émise ? Devises étrangères</p> <p>- Composition de la dette non négociable : Bons du Trésor non négociables Prêts d'Etats étrangers</p> <p>- Maturité : pas de réponse Maximale : Minimale :</p> <p>- Mise en place d'un SI pour gérer la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles contracter des emprunts ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles accéder aux marchés financiers ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux PPP ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux financements alternatifs ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Dispositif pour éviter les risques opérationnels ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Plafond d'endettement ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>

Pays	CADRE GENERAL	PERIMETRE DES APU	GESTION DE TRESORERIE ET DETTE	DETTE
<p style="text-align: center;">MADAGASCAR</p>	<p>- Existe-t-il un seul compte bancaire de l'Etat ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Existe-t-il un système centralisé des recettes et dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Les balances des comptes des comptables du Trésor enregistrent les opérations financières de l'Etat et des collectivités publiques gérées par le Trésor. Ces documents sont centralisés par le Service de l'Informatique et de la Gestion de la Base de données et disponibles sur demande.</p> <p>- Mise en place d'un système informatique pour le dénouement des opérations d'encaissement de recettes et de paiement des dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Administrations publiques soumises à un dépôt de fonds au Trésor faisant l'objet d'une centralisation sur le CUT :</p> <p>- Administrations centrales</p> <p>- Administrations publiques locales</p> <p>- Etablissements publics</p>	<p>- Cadre réglementaire de la gestion de trésorerie : La Loi organique n°2004-007 du 27 juillet 2004 sur les lois de finances ; l'Ordonnance n°62-075 du 29 septembre 1962 relative à la gestion de trésorerie</p> <p>- Entité en charge de la mobilisation des fonds publics : Les comptables du Trésor sont seuls habilités à mouvementer les fonds gérés par le Trésor public</p> <p>- Outils pour prévoir la gestion de trésorerie ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Relations entités en charge de la gestion de trésorerie / de la dette : Le service de la Trésorerie et de la Dette intérieure comprend 3 divisions : la Division de l'Information et de l'Administration ; la Division de la Statistique et de la Trésorerie (gestionnaire de la trésorerie) et la Division des Interventions financières et des émissions (gestionnaire de la dette intérieure). La Division de la Statistique et de la Trésorerie assure la confection du tableau de trésorerie de l'Etat qui dégage le besoin de l'excédent ou le besoin prévisionnel de trésorerie d'une période et la Division des Interventions financières et des Emissions gère les marchés de bons du Trésor et établit le plan annuel d'émission en fonction de la situation de la trésorerie de l'Etat.</p> <p>- Instruments financiers utilisés : Mobilisation du compte courant du Trésor à la Banque centrale ; tirage des bons du Trésor sur le marché de liquidité ; mobilisation des effets douaniers (traites) ; tirage des avances auprès de la Banque centrale</p> <p>- Difficultés rencontrées : Absence d'un dispositif permettant de s'informer en temps réel sur les flux des opérations exécutées ou à exécuter par les comptables du Trésor ; Marchés des titres publics peu développés rendant difficile le financement à court terme de la trésorerie de l'Etat</p> <p>- Cadre légal, réglementaire et institutionnel de la gestion de la dette : Constitution (article 90); Loi organique régissant la dette publique et celle garantie par le gouvernement central ; loi de Finances de l'année</p> <p>- Existence d'un document de politique d'endettement ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Existence d'un document de stratégie de la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Part de la dette publique / PIB : 39, %</p> <p>- Part de la dette intérieure : 24 % à fin décembre 2015</p> <p>- Part de la dette extérieure : 76 % à fin décembre 2015</p> <p>- Part de la dette contractée sur les marchés : 11 % de la dette totale</p> <p>- Type d'émission pratiqué : la souscription publique et l'adjudication</p> <p>- Une Direction spécifique du Ministère des Finances a en charge la gestion de la dette.</p> <p>- Notation par une agence internationale ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Dans quelle devise la dette est-elle émise ? Dans la devise du pays</p> <p>- Composition de la dette non négociable : Bons du Trésor non négociables Prêts d'organismes internationaux Prêts d'Etats étrangers</p> <p>- Maturité : Maximale : 40 ans Minimale : 4 semaines</p> <p>- Mise en place d'un SI pour gérer la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles contracter des emprunts ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles accéder aux marchés financiers ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux PPP ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux financements alternatifs ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Dispositif pour éviter les risques opérationnels ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Pas de réponse</p> <p>- Plafond d'endettement ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>

Pays	CADRE GENERAL	PERIMETRE DES APU	GESTION DE TRESORERIE ET DETTE	DETTE
MALI	<p>- Existe-t-il un seul compte bancaire de l'Etat ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Un compte bancaire est ouvert au nom des Comptables Supérieurs et 11 comptes sont ouverts à la Banque Centrale.</p> <p>- Existe-t-il un système centralisé des recettes et dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>L'ACCT est en charge de la centralisation des recettes et dépenses. La centralisation des opérations financières se fait au jour le jour, tandis que les opérations comptables sont centralisées mensuellement.</p> <p>- Mise en place d'un système informatique pour le dénouement des opérations d'encaissement de recettes et de paiement des dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Les opérations d'encaissement de recettes se font à travers l'application SICA-UEMOA ; les opérations de dépenses se feront grâce au Système de Transfert Automatisé et de Règlement de l'UEOMA fin 2016.</p>	<p>- Administrations publiques soumises à un dépôt de fonds au Trésor faisant l'objet d'une centralisation sur le CUT :</p> <p>- Administrations centrales</p> <p>- Administrations publiques locales</p> <p>Les textes législatifs permettant d'intégrer les établissements publics au périmètre des administrations publiques, afin de rendre obligatoire le dépôt de fonds au Trésor, sont en cours d'élaboration.</p>	<p>- Cadre réglementaire de la gestion de trésorerie : Décret portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique, décret portant Plan Comptable de l'Etat, et décision du Ministre de l'Economie et des Finances portant Création du Comité Technique de Gestion de la Trésorerie.</p> <p>- Entité en charge de la mobilisation des fonds publics :</p> <p>- Ressources internes : services d'assiette chargés du recouvrement (DGI, DGD, DNDC, DNTCP).</p> <p>- Ressources externes : mobilisation sous la responsabilité de la DGDP, DNPD, SHA.</p> <p>- Mobilisation de fonds sur les marchés monétaire et financier : responsabilité de la DNT et Comptabilité Publique.</p> <p>- Outils pour prévoir la gestion de trésorerie ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Plan de trésorerie, élaboré sur la base d'un budget de trésorerie émanant de la Loi de finances, complété par les financements pour aboutir au plan de trésorerie prévisionnel. On dégage de ce plan un plan d'émissions de titres (Bons et obligations du Trésor).</p> <p>- Relations entités en charge de la gestion de trésorerie / de la dette : La DGDP, en charge de la gestion administrative de la dette (ordonnateur), adresse les règlements d'échéance à l'ACCT chargée de gestion de trésorerie et de la dette (paiement).</p> <p>- Instruments financiers utilisés : Bons du Trésor pour les besoins de trésorerie à court terme ; emprunts obligatoires pour les besoins à moyen et long terme, effectués par syndication sur le marché financier ou par adjudication sur le marché monétaire.</p> <p>- Difficultés rencontrées : Non-maîtrise de la mobilisation du financement extérieur ; absence d'un plan d'engagement des services finances bénéficiaires de crédits budgétaires.</p> <p>- Cadre légal, réglementaire et institutionnel de la gestion de la dette : Loi portant création de la DGDP, décrets permettant sa mise en œuvre, loi relative aux lois de finances et son décret d'application.</p> <p>- Existence d'un document de politique d'endettement ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Existence d'un document de stratégie de la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Part de la dette publique / PIB : 37,22 %</p> <p>- Part de la dette intérieure : 9,73 %</p> <p>- Part de la dette extérieure : 27,48 %</p> <p>- Part de la dette contractée sur les marchés : 9,25 % de la dette totale (2015), bons et obligations du Trésor.</p> <p>- Type d'émission pratiqué : syndication et adjudication.</p> <p>- Une Direction spécifique du Ministère des Finances a en charge la gestion de la dette, la DGDP héritière de la Caisse autonome d'Amortissement.</p> <p>- Notation par une agence internationale ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Dans quelle devise la dette est-elle émise ? En monnaie locale (FCFA) et devises étrangères (Dollar US ou Canadien, Euro, Riyal Saoudien, Dinars, Yens, etc.)</p> <p>- Composition de la dette non négociable : Dette extérieure : 1754,401 milliards de FCFA Constituée de prêts d'organismes internationaux à hauteur de 1384,417 milliards de FCFA et des prêts des Etats étrangers pour 369,984 milliards de FCFA.</p> <p>- Maturité : Maximale : 7 ans pour la dette extérieure Minimale : 40 ans pour la dette extérieure</p> <p>- Mise en place d'un SI pour gérer la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/> S 2000</p> <p>- Les CL peuvent-elles contracter des emprunts ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles accéder aux marchés financiers ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux PPP ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux financements alternatifs ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Dispositif pour éviter les risques opérationnels ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Plafond d'endettement ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>

Pays	CADRE GENERAL	PERIMETRE DES APU	GESTION DE TRESORERIE ET DETTE	DETTE
<p align="center">MAURITANI E</p>	<p>- Existe-t-il un seul compte bancaire de l'Etat ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Existe-t-il un système centralisé des recettes et dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Il existe deux niveaux de centralisation : celle du comptable supérieur et celle du service de centralisation qui correspond à l'intégration dans le livre central de l'Etat.</p> <p>La fréquence dépend de la nature des postes comptables et de leur éloignement</p> <p>Il y a des centralisations quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles</p> <p>- Mise en place d'un système informatique pour le dénouement des opérations d'encaissement de recettes et de paiement des dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Administrations publiques soumises à un dépôt de fonds au Trésor faisant l'objet d'une centralisation sur le CUT :</p> <p>Administrations centrales</p> <p>Administrations publiques locales</p> <p>Etablissements publics</p> <p>Autres organismes parfois</p>	<p>- Cadre réglementaire de la gestion de trésorerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté créant un comité de politique monétaire et budgétaire ; - circulaire du gouverneur de la BCM créant un marché monétaire ; - LOLF 78 (dépôt obligatoire auprès du Trésor) ; - Loi créant la Caisse de dépôt et de développement (CDD) <p>- Entité en charge de la mobilisation des fonds publics : Le Trésor et la CDD</p> <p>- Outils pour prévoir la gestion de trésorerie ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Relations entités en charge de la gestion de trésorerie / de la dette : Le Trésor rembourse les échéances de la dette de son compte unique sur l'initiative de la BCM.</p> <p>- Instruments financiers utilisés : Les Bons du Trésor</p> <p>- Difficultés rencontrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La non transmission par les régies de recettes des prévisions - L'imprévisibilité de certaines dépenses urgentes - Le marché monétaire mis en place en 2005 nécessite d'être redynamisé - La trésorerie est bancaire car le Trésor rembourse les échéances de la dette extérieure et ne reçoit pas les nouveaux tirages <p>- Cadre légal, réglementaire et institutionnel de la gestion de la dette : pas de réponse</p> <p>- Existence d'un document de politique d'endettement ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Existence d'un document de stratégie de la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Part de la dette publique / PIB : 65 %</p> <p>- Part de la dette intérieure : 5 %</p> <p>- Part de la dette extérieure : 60 %</p> <p>- Part de la dette contractée sur les marchés : 3 %</p> <p>- Type d'émission pratiqué : l'adjudication</p> <p>- La DGCP a en charge la gestion de la dette.</p> <p>- Notation par une agence internationale ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Dans quelle devise la dette est-elle émise ? La dette extérieure est émise en USD et EUR ; la dette intérieure dans la devise du pays.</p> <p>- Composition de la dette non négociable : Bons du trésor non négociables ; Prêts d'organismes internationaux ; Prêts d'Etats étrangers.</p> <p>- Maturité : Maximale : 30 ans Minimale : 4 semaines</p> <p>- Mise en place d'un SI pour gérer la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles contracter des emprunts ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles accéder aux marchés financiers ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux PPP ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux financements alternatifs ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Dispositif pour éviter les risques opérationnels ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Plafond d'endettement ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p>

Pays	CADRE GENERAL	PERIMETRE DES APU	GESTION DE TRESORERIE ET DETTE	DETTE
NIGER	<p>- Existe-t-il un seul compte bancaire de l'Etat ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Existe-t-il un système centralisé des recettes et dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>La Recette Générale du Trésor assure la centralisation des recettes, la Paierie Générale du Trésor celle des dépenses, par décade.</p> <p>- Mise en place d'un système informatique pour le dénouement des opérations d'encaissement de recettes et de paiement des dépenses ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>- Administrations publiques soumises à un dépôt de fonds au Trésor faisant l'objet d'une centralisation sur le CUT :</p> <p>Administrations centrales ; Administrations publiques locales ; Etablissements publics ;</p>	<p>- Cadre réglementaire de la gestion de trésorerie : Arrêté instituant le Comité de trésorerie</p> <p>- Entité en charge de la mobilisation des fonds publics : DGTCP, DGI, Direction générale des Douanes</p> <p>- Outils pour prévoir la gestion de trésorerie ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Plans de trésorerie ; plan d'engagement ; plan prévisionnel de passation des marchés publics</p> <p>- Relations entités en charge de la gestion de trésorerie / de la dette :</p> <p>La DGTCP assure la gestion de la trésorerie, la Direction de la dette assure la gestion de la dette. La DGTCP paie à l'échéance, avant ordonnancement, elle reçoit ensuite de la Direction Générale du Budget, un titre de régularisation.</p> <p>- Instruments financiers utilisés : Bons du Trésor ; obligations du Trésor; lignes de crédit</p> <p>- Difficultés rencontrées : Multiplicité de comptes, existence de comptes dans les banques primaires pour certains organismes pourtant tenus de déposer leurs fonds au Trésor, paiement sans ordonnancement préalable, non application des plans d'engagement</p> <p>- Cadre légal, réglementaire et institutionnel de la gestion de la dette : La Constitution, la loi de finances, décret 2015-311 portant sur la politique d'endettement et de négociation des aides budgétaires</p> <p>- Existence d'un document de politique ou d'un document de stratégie de la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Une annexe de la loi de finances définit chaque année la politique d'endettement.</p>	<p>- Part de la dette publique / PIB : 35 %</p> <p>- Part de la dette intérieure : pas de réponse</p> <p>- Part de la dette extérieure : pas de réponse</p> <p>- Part de la dette contractée sur les marchés : pas de réponse</p> <p>- Type d'émission pratiqué : l'adjudication</p> <p>- Une direction spécifique du ministère des Finances a en charge la gestion de la dette.</p> <p>- Notation par une agence internationale ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Dans quelle devise la dette est-elle émise ? Pas de réponse</p> <p>- Composition de la dette non négociable : Prêts d'organismes internationaux et prêts d'Etats étrangers.</p> <p>- Maturité : Maximale : 30 ans Minimale : 7 ans</p> <p>- Mise en place d'un SI pour gérer la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles contracter des emprunts ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles accéder aux marchés financiers ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux PPP ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux financements alternatifs ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Dispositif pour éviter les risques opérationnels ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Plafond d'endettement ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p>

Pays	CADRE GENERAL	PERIMETRE DES APU	GESTION DE TRESORERIE ET DETTE	DETTE
RDC	<p>- Existe-t-il un seul compte bancaire de l'Etat ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Existe-t-il un système centralisé des recettes et dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>La Direction du Trésor et de l'Ordonnancement (DTO) centralise les opérations financières.</p> <p>- Mise en place d'un système informatique pour le dénouement des opérations d'encaissement de recettes et de paiement des dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Administrations publiques soumises à un dépôt de fonds au Trésor faisant l'objet d'une centralisation sur le CUT :</p> <p>Administrations centrales</p>	<p>- Cadre réglementaire de la gestion de trésorerie :</p> <p>Le cadre institutionnel de la DTO</p> <p>- Entité en charge de la mobilisa° des fonds publics :</p> <p>la Direction générale des douanes et accises (DGDA) ; la Direction générale des impôts (DGI) ; la Direction générale de recettes administratives et domaniales (DGRAD)</p> <p>- Outils pour prévoir la gestion de trésorerie ? Oui : Plan de trésorerie pour le volet recettes et plan d'engagement pour le volet dépenses.</p> <p>- Relations entités en charge de la gestion de trésorerie / de la dette :</p> <p>La Direction générale de la dette publique (DGDP) établit l'échéancier et transmet à la Direction du Trésor pour l'exécution</p> <p>- Instruments financiers utilisés : Le système de gestion à base caisse.</p> <p>- Difficultés rencontrées : Le budget est géré sur base, par conséquent non respect de crédit.</p> <p>- Cadre légal, réglementaire et institutionnel de la gestion de la dette : Le décret instituant la DGDP ; Loi sur le garantie de l'Etat et autres textes réglementaires. La loi cadre sur la dette publique élaborée, attente de l'approbation de l'autorité.</p> <p>- Existence d'un document de politique d'endettement ou de stratégie de la dette ?</p> <p>Non</p>	<p>- Part de la dette publique / PIB : 16,35 %</p> <p>- Part de la dette intérieure: 3,67 %</p> <p>- Part de la dette extérieure: 12,68 %</p> <p>- Part de la dette contractée sur les marchés : aucune</p> <p>- Type d'émission pratiqué : Pas de réponse.</p> <p>- La Direction générale de la dette publique (DGDP) a en charge la gestion de la dette.</p> <p>- Notation par une agence internationale ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Dans quelle devise la dette est-elle émise ? Dette extérieure en dollars</p> <p>- Composition de la dette non négociable : prêts d'organismes internationaux ; prêts d'Etats étrangers.</p> <p>- Maturité : Maximale : 40 ans Minimale : 30 ans</p> <p>- Mise en place d'un SI pour gérer la dette ? Oui, Sygade 6.</p> <p>- Les CL peuvent-elles contracter des emprunts ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles accéder aux marchés financiers ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux PPP ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux financements alternatifs ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Dispositif pour éviter les risques opérationnels ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Plafond d'endettement ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p>

Pays	CADRE GENERAL	PERIMETRE DES APU	GESTION DE TRESORERIE ET DETTE	DETTE
SENEGAL	<p>- Existe-t-il un seul compte bancaire de l'Etat ? Non</p> <p>- Existe-t-il un système centralisé des recettes et dépenses ? Oui</p> <p>- Mise en place d'un système informatique pour le dénouement des opérations d'encaissement de recettes et de paiement des dépenses ? Oui</p>	<p>- Administrations publiques soumises à un dépôt de fonds au Trésor faisant l'objet d'une centralisation sur le CUT :</p> <p>Administrations centrales ;</p> <p>Administrations publiques locales ;</p> <p>Etablissements publics ;</p>	<p>- Cadre réglementaire de la gestion de trésorerie :</p> <p>Lois de finances et textes réglementaires spécifiques</p> <p>- Entité en charge de la mobilisa° des fonds publics :</p> <p>Principalement les régies financières</p> <p>- Outils informatiques pour prévoir la gestion de trésorerie ? Oui : situation journalière, hebdomadaire et mensuelle de trésorerie</p> <p>- Relations entités en charge de la gestion de trésorerie / de la dette :</p> <p>L'entité en charge de la gestion de la dette suit les échéanciers et prépare les ordres de paiement qu'elle transmet à l'entité chargée du paiement.</p> <p>- Instruments financiers utilisés :</p> <p>Les bons du Trésor non négociables, les crédits à court terme</p> <p>- Difficultés rencontrées :</p> <p>Les décalages conjoncturels entre le rythme de rentrée des recettes et la maturité des dépenses</p> <p>- Cadre légal, réglementaire et institutionnel de la gestion de la dette :</p> <p>Le cadre de référence est contenu dans : la Constitution, le Règlement cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique, la loi organique relative aux lois de finances et les lois de finance annuelles, et les décrets et arrêtés permettant leur mise en œuvre.</p> <p>Le Sénégal s'appuie également sur les directives de gestion de dette de la Banque mondiale, du FMI, du Plan Sénégal Emergent, et d'autres rapports d'orientation.</p> <p>- Existence d'un document de politique d'endettement ou de stratégie de la dette ? Oui</p>	<p>- Part de la dette publique / PIB : 57,1 %</p> <p>- Part de la dette intérieure : 14,9 %</p> <p>- Part de la dette extérieure : 42,2 %</p> <p>- Part de la dette contractée sur les marchés : 40,7 % soit 23,2 % du PIB</p> <p>- Type d'émission pratiqué : Souscription publique ; syndication ; adjudication</p> <p>- La Direction générale en charge de la Comptabilité publique a en charge la gestion de la dette.</p> <p>- Notation par une agence internationale ? Oui</p> <p>- Dans quelle devise la dette est-elle émise ? Mixité du portefeuille de la dette publique : EUR (45%) ; USD (28%), CNY (11,45%) ; JYN (4,18%) ; KWD (3,43%) ; autres devises (7,95%)</p> <p>- Composition de la dette non négociable : Bons du Trésor non négociables ; prêts d'organismes internationaux ; prêts d'Etats étrangers</p> <p>- Maturité : Maximale : 50 ans Minimale : 3 mois</p> <p>- Mise en place d'un SI pour gérer la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles contracter des emprunts ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles accéder aux marchés financiers ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux PPP ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux financements alternatifs ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Dispositif pour éviter les risques opérationnels ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Plafond d'endettement ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p>

Pays	CADRE GENERAL	PERIMETRE DES APU	GESTION DE TRESORERIE ET DETTE	DETTE
TOGO	<p>- Existe-t-il un seul compte bancaire de l'Etat ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Existe-t-il un système centralisé des recettes et dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Mise en place d'un système informatique pour le dénouement des opérations d'encaissement de recettes et de paiement des dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Administrations publiques soumises à un dépôt de fonds au Trésor faisant l'objet d'une centralisation sur le CUT : Administrations centrales</p>	<p>- Cadre réglementaire de la gestion de trésorerie : Le Comité Interne de Trésorerie (CIT) et Comité Technique de Trésorerie (CTT) le constituent</p> <p>- Entité en charge de la mobilisa° des fonds publics : Deux entités : l'Office Togolais des Recettes (OTR) et le Trésor Public</p> <p>- Outils informatiques pour prévoir la gestion de trésorerie ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Relations entités en charge de la gestion de trésorerie / de la dette : La Direction de la Dette Publique transmet hebdomadairement les informations relatives à la gestion des échéances de dette à l'Agence Comptable Centrale du Trésor pour une prise en compte.</p> <p>- Instruments financiers utilisés : Les interventions du Trésor Public sur les marchés monétaires et financiers permettent de gérer la trésorerie de l'Etat.</p> <p>- Difficultés rencontrées : (Pas de réponse)</p> <p>- Cadre légal, réglementaire et institutionnel de la gestion de la dette : Le règlement n°09/2007/CM/UEMOA du 4/07/07</p> <p>- Existence d'un document de politique d'endettement ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Existence d'un document de stratégie de la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Part de la dette publique / PIB : 58,50%</p> <p>- Part de la dette intérieure : 56,38%</p> <p>- Part de la dette extérieure : 43,62%</p> <p>- Part de la dette contractée sur les marchés : 35,56%</p> <p>- Type d'émission pratiqué : La syndication et l'adjudication</p> <p>- xxxxx a en charge la gestion de la dette. (Pas de réponse)</p> <p>- Notation par une agence internationale ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Dans quelle devise la dette est-elle émise ? Mixité</p> <p>- Composition de la dette non négociable : Bons du Trésor non négociables.</p> <p>- Maturité : Maximale : 50 ans Minimale : 6 mois</p> <p>- Mise en place d'un SI pour gérer la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles contracter des emprunts ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles accéder aux marchés financiers ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux PPP ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux financements alternatifs ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Dispositif pour éviter les risques opérationnels ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Plafond d'endettement ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>

Pays	CADRE GENERAL	PERIMETRE DES APU	GESTION DE TRESORERIE ET DETTE	DETTE
TUNISIE	<p>- Existe-t-il un seul compte bancaire de l'Etat ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Existe-t-il un système centralisé des recettes et dépenses ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Mise en place d'un système informatique pour le dénouement des opérations d'encaissement de recettes et de paiement des dépenses ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Administrations publiques soumises à un dépôt de fonds au Trésor faisant l'objet d'une centralisation sur le CUT :</p>	<p>- Cadre réglementaire de la gestion de trésorerie :</p> <p>- Entité en charge de la mobilisa° des fonds publics :</p> <p>- Outils informatiques pour prévoir la gestion de trésorerie ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Relations entités en charge de la gestion de trésorerie / de la dette :</p> <p>- Instruments financiers utilisés :</p> <p>- Difficultés rencontrées :</p> <p>- Cadre légal, réglementaire et institutionnel de la gestion de la dette :</p> <p>- Existence d'un document de politique d'endettement ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Existence d'un document de stratégie de la dette ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Part de la dette publique / PIB :</p> <p>- Part de la dette intérieure :</p> <p>- Part de la dette extérieure :</p> <p>- Part de la dette contractée sur les marchés :</p> <p>- Type d'émission pratiqué :</p> <p>- xxxxx a en charge la gestion de la dette.</p> <p>- Notation par une agence internationale ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Dans quelle devise la dette est-elle émise ?</p> <p>- Composition de la dette non négociable :</p> <p>- Maturité : Maximale : Minimale :</p> <p>- Mise en place d'un SI pour gérer la dette ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles contracter des emprunts ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Xxxxxxx</p> <p>- Les CL peuvent-elles accéder aux marchés financiers ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> xxxxxxx</p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux PPP ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux financements alternatifs ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Dispositif pour éviter les risques opérationnels ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Plafond d'endettement ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>

Pays	CADRE GENERAL	PERIMETRE DES APU	GESTION DE TRESORERIE ET DETTE	DETTE
VIETNAM	<p>- Existe-t-il un seul compte bancaire de l'Etat ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Existe-t-il un système centralisé des recettes et dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Mise en place d'un système informatique pour le dénouement des opérations d'encaissement de recettes et de paiement des dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Administrations publiques soumises à un dépôt de fonds au Trésor faisant l'objet d'une centralisation sur le CUT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrations centrales • Administrations publiques locales • Etablissements publics • Autres organismes 	<p>- Cadre réglementaire de la gestion de trésorerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi budget 2015 • Décret n°24/ND-CP du 5/04/16 <p>- Entité en charge de la mobilisa° des fonds publics : Le Ministère des Finances via le Trésot de l'Etat</p> <p>- Outils informatiques pour prévoir la gestion de trésorerie ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Relations entités en charge de la gestion de trésorerie / de la dette : Le Trésor d'Etat du Vietnam est en charge de la gestion de la dette et fait appel, pour cela, à son Service Gestion de Trésorerie</p> <p>- Instruments financiers utilisés : Avancement du budget central et local, dépôts à terme dans les banques commerciales, rachat/vente des bons du Trésor, retrait des dépôts bancaires</p> <p>- Difficultés rencontrées : Manque d'outils pour la mise en œuvre de la gestion de trésorerie</p> <p>- Cadre légal, réglementaire et institutionnel de la gestion de la dette : Loi de gestion de la Dette Publique n°29/2009</p> <p>- Existence d'un document de politique d'endettement ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Existence d'un document de stratégie de la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Part de la dette publique / PIB : 62,2 %</p> <p>- Part de la dette intérieure : Pas de réponse.</p> <p>- Part de la dette extérieure : 43,1 %</p> <p>- Part de la dette contractée sur les marchés : 67 %</p> <p>- Type d'émission pratiqué : Souscription publique, syndication et adjudication</p> <p>Une direction spécifique du Ministère des Finances a en charge la gestion de la dette.</p> <p>- Notation par une agence internationale ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Dans quelle devise la dette est-elle émise ? Mixité</p> <p>- Composition de la dette non négociable : Pas de statistiques pour pouvoir répondre à cette question.</p> <p>- Maturité : Maximale : 30 ans Minimale : Moins d'un an</p> <p>- Mise en place d'un SI pour gérer la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles contracter des emprunts ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles accéder aux marchés financiers ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux PPP ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux financements alternatifs ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Dispositif pour éviter les risques opérationnels ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Plafond d'endettement ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>

Pays	CADRE GENERAL	PERIMETRE DES APU	GESTION DE TRESORERIE ET DETTE	DETTE
UKRAINE	<p>- Existe-t-il un seul compte bancaire de l'Etat ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Existe-t-il un système centralisé des recettes et dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Mise en place d'un système informatique pour le dénouement des opérations d'encaissement de recettes et de paiement des dépenses ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Administrations publiques soumises à un dépôt de fonds au Trésor faisant l'objet d'une centralisation sur le CUT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administration centrale - Administrations publiques locales - Etablissements publics - Autres organismes 	<p>- Cadre réglementaire de la gestion de trésorerie :</p> <p>Code budgétaire de l'Ukraine, législation ukrainienne « sur l'exécution du budget de l'Etat pour l'année XXXX », les lois issues du Conseil de Ministres d'Ukraine, autres règles.</p> <p>- Entité en charge de la mobilisa° des fonds publics :</p> <p>Services fiscaux de l'Etat ukrainien</p> <p>- Outils informatiques pour prévoir la gestion de trésorerie ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Relations entités en charge de la gestion de trésorerie / de la dette :</p> <p>Ministère des Finances d'Ukraine- les services du Trésor ukrainien- les services fiscaux de l'Etat ukrainien</p> <p>- Instruments financiers utilisés :</p> <p>Prêts et crédits</p> <p>- Difficultés rencontrées :</p> <p>Le manque d'exactitude des prévisions</p> <p>- Cadre légal, réglementaire et institutionnel de la gestion de la dette :</p> <p>Idem que pour la gestion de trésorerie</p> <p>- Existence d'un document de politique d'endettement ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Existence d'un document de stratégie de la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>- Part de la dette publique / PIB : 68,3%</p> <p>- Part de la dette intérieure : 38,1%</p> <p>- Part de la dette extérieure : 61,9%</p> <p>- Part de la dette contractée sur les marchés : 69%</p> <p>- Type d'émission pratiqué : Souscription publique</p> <p>Une direction spécifique du ministère des Finances a en charge la gestion de la dette.</p> <p>- Notation par une agence internationale ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Dans quelle devise la dette est-elle émise ? Mixité</p> <p>- Composition de la dette négociable : Bons du Trésor non négociables, prêts d'organismes internationaux et prêts d'Etats étrangers</p> <p>- Maturité : Maximale : 40 ans Minimale : 6 mois</p> <p>- Mise en place d'un SI pour gérer la dette ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles contracter des emprunts ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Les CL peuvent-elles accéder aux marchés financiers ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux PPP ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Votre pays a-t-il recours aux financements alternatifs ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Dispositif pour éviter les risques opérationnels ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Plafond d'endettement ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>